

Assemblée générale

Association Espace Femmes
Geneviève D.

Jeudi 15 juin 2022



Association Espace Femmes Geneviève D. / 34 place des afforêts / 74800 LA ROCHE SUR FOI
Tel : 04 50 97 61 90 / Fax : 04 50 97 68 11 / N° Association : 0743003593 / Sous-Préfecture d

Table des matières

Rapport moral de la Présidente.....	4
Mot de la directrice.....	6
BILAN D'ACTIVITE 2022	7
Introduction.....	7
Présentation de l'équipe	8
L'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales	9
Les modalités d'accueil des femmes victimes de violences par Espace Femmes.....	10
Le standard téléphonique.....	10
Le courriel.....	10
La permanence d'écoute Relais du 3919.....	11
La permanence d'urgence	11
L'astreinte partenaires.....	12
L'accueil physique	12
La diversité du public accueilli.....	13
Les spécificités de l'accompagnement	16
Les solutions de mise en sécurité	18
Les hébergements Espace Femmes.....	18
L'utilisation des bons de taxi.....	20
La gestion des logements et des ateliers participatifs.....	20
L'exercice de la fonction de « Référent départemental violences conjugales » et le travail en réseau.....	22
Le soutien technique aux partenaires.....	22
Les actions de sensibilisations	23
Les groupes ressources.....	23
Le travail de partenariat.....	23
Les actions de prévention	24
Les permanences au sein de la maternité.....	24
Les participations aux évènements.....	25
Les actions complémentaires ponctuelles d'aide à la reconstruction et à la restauration de l'estime de soi.....	25
Les projets 2023	28
RAPPORT DE GESTION 2022.....	Erreur Signet non défini.
La situation de l'exercice durant l'année écoulée.....	Erreur Signet non défini.
L'activité sectorielle de l'association.....	Erreur Signet non défini.
Au niveau du résultat global.....	Erreur Signet non défini.
L'engagement à titre bénévole.....	Erreur Signet non défini.
La mise à disposition de locaux.....	Erreur Signet non défini.



Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi..... Erreur ! Signet non défini.

Remerciements..... Erreur ! Signet non défini.

Rapport moral de la Présidente

Mesdames, Messieurs, chers adhérentes et adhérents,

Pour le Conseil d'Administration, l'année 2022 pourrait être comparée à une randonnée en montagne, avec un objectif à atteindre à la fin de la journée. Un parcours a été prévu, balisé mentalement, avec ses difficultés plus ou moins prévisibles. Mais à mi-parcours le chemin n'existe plus et il faut inventer un nouvel itinéraire, l'adapter à la condition de son équipe, et, dans la mesure du possible, arriver au but prévu dans des conditions à peu près identiques.

Oui, la vie d'une association est parfois semée d'évènements imprévisibles.

Après un an et demi de réflexion et d'amélioration du fonctionnement de notre association, après un début d'année 2022, certes bien chargé, l'arrivée d'une directrice adjointe devait être une étape importante pour une nouvelle répartition du travail notamment au niveau de la direction. Cette étape, n'a duré, hélas, que peu de temps. L'arrêt de travail de la directrice en poste, en août, a précipité le changement. Le passage de relais, qui était organisé sur un temps long, en prévision d'un départ en retraite en 2025, n'a même pas pu être organisé sur quelques semaines. En fin d'année 2022, à la suite d'un licenciement pour inaptitude médicale, l'adjointe en poste a pris la direction officielle de l'association, direction qu'elle assumait, de fait, depuis début août.

Je remercie sincèrement la directrice actuelle, Cécile Fogola, pour avoir résisté et persisté dans sa prise de fonction malgré le manque de transmission sur les dossiers en cours.

Je remercie aussi les membres du C.A. pour l'esprit de solidarité, la collaboration étroite et le soutien mutuel qui nous ont permis de « tenir le coup » et l'équipe de salariées qui a poursuivi son travail, dans la continuité des services pour les femmes qui en ont eu besoin.

Certes, il y a eu quelques retards ou reports pour certains dossiers et je remercie nos partenaires de leur compréhension dans ce moment délicat.

Nous avons terminé l'année avec une procédure formalisée mais préoccupante financièrement. Dès la fin de l'été, C.A. et salariées, nous nous sommes mobilisées pour rechercher des financements complémentaires hors financement public afin de limiter l'impact sur le budget prévisionnel et de retrouver une meilleure situation budgétaire.

A titre personnel, cet évènement restera comme une grande rupture après tant d'années de travail ensemble dans cette association que nous avons créée.

Nous avons maintenant retrouvé une équipe au complet, une directrice et une adjointe, responsables d'une équipe de 10 salariées.

L'étape suivante en 2022, était le recrutement de nouvelles personnes pour le C.A.

Depuis ce début d'année 2023, nous nous sommes mobilisées sur cette question. Plusieurs personnes vont renforcer notre équipe et nous allons poursuivre cette démarche. Ces personnes nouvelles vont nous apporter leurs compétences, leurs idées, un peu de leur temps, pour enrichir notre réflexion pour les années à venir.

La nécessité d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence n'est plus à démontrer. Notre association est présente depuis bientôt 25 ans en Haute-Savoie et collabore avec de nombreux services et partenaires : services sociaux, hospitaliers, d'hébergement, police, justice, Etat, Conseil Départemental... Certes, il y a encore beaucoup à faire pour qu'une prévention efficace permette une réelle amélioration de la situation des femmes. Cette prévention doit être la préoccupation dans tous les secteurs de la vie sociale : dans l'enseignement, les lieux de travail, de loisirs, de soins et dans la vie privée. C'est une question transversale dans la société, question à remettre constamment à l'ordre du jour.

Tant que la société ne changera pas son regard sur la question des violences faites aux femmes, celles qui en sont victimes dans leur relation de couple auront besoin de soutien et nous continuerons d'être présentes à leurs côtés.

« Le foyer, la vie privée, mais aussi le travail domestique et la division sexuelle au sein du monde économique, sont un lieu de rapports de pouvoir historiquement imposés et éminemment politiques, où s'exercent des formes de violence qui, parce qu'elles sont niées, demeurent licites ». Elsa Dorin.

La Présidente, Marie-Noëlle Bastard-Rosset

Mot de la directrice

L'année 2022 a connu un contexte de crise institutionnelle inédit qui a engendré un besoin de sécurisation de l'équipe en place et des actions à mener en urgence.

L'équipe de salariées a été fortement impactée par la situation conjoncturelle. L'année a donc été découpée en 2 semestres bien distincts et requérant une adaptation forte tout en répondant aux enjeux politiques et financiers de l'association.

Le deuxième semestre a été marqué par des mouvements de personnels.

Concernant l'accompagnement des femmes, l'équipe a pu répondre à leurs besoins ainsi qu'aux sollicitations des partenaires en lien avec la problématique. L'expertise et la connaissance du phénomène des violences conjugales sont essentielles à la bonne prise en compte des demandes des femmes. Ainsi, la communication avec les partenaires de proximité me semble être un vecteur indispensable pour rendre réponse et coordonner les actions.

Je tiens vraiment à souligner l'engagement et l'implication qui ont pu être mis en œuvre par F.B., gestionnaire locative et qui accompagne les femmes dans leur intégration au sein des logements temporaires gérés par l'association ainsi qu'au sein du CHS. Elle permet aux femmes de reprendre confiance en elles via les activités de vie quotidienne et d'oublier une partie du contexte de violences qu'elles ont subies et dont elles sont souvent encore victimes. L'engagement et l'implication de S.H., assistante de direction, qui connaît l'histoire de l'association et qui représente souvent le premier accueil téléphonique en faveur des femmes et des partenaires qui nous sollicitent. L'engagement et l'implication de L.M., de S.C., de C.B., de N.C., de N.N., de J.I., de J.M., de M.C., de C.H., de J.M., toutes consultantes sociojuridiques qui déploient une énergie professionnelle remarquable et qui ont permis de maintenir un collectif bienveillant, à l'écoute des femmes malgré le contexte de violence institutionnelle vécu. L'engagement et l'implication de M.R., que j'ai eu le plaisir de retrouver sur le poste de directrice adjointe et qui m'a permis de reprendre le souffle qui m'a manqué durant cette période de crise.

Enfin, je remercie les femmes accompagnées et leurs enfants, qui chaque jour nous enseignent tellement concernant leur capacité de non-renoncement et de résilience face à des situations dramatiques, très souvent inhumaines.

Les politiques publiques ont évolué dans la prise en compte des violences conjugales. Beaucoup de réflexions sont encore à travailler dans un cadre collectif et pluridisciplinaire. Raison pour laquelle vous, partenaires, êtes essentiels pour développer la transversalité des compétences métiers.

Aujourd'hui et suite à la crise institutionnelle vécue par Espace Femmes, il est nécessaire d'en rebâtir les fondations. Votre présence ici montre que l'association est compétente et que son développement est essentiel au vu de l'augmentation des sollicitations des femmes et de l'expertise nécessaire à cet accompagnement.

L'année 2022 a nécessité une adaptation forte de la part de l'ensemble des salariées pour répondre aux missions pour lesquelles l'association est financée. Je remercie donc l'ensemble des financeurs qui ont su être patients et compréhensifs en lien avec le contexte.

L'année 2023 engage l'association vers davantage de sécurisation et d'évolution afin de continuer à répondre au mieux aux besoins des femmes, aux demandes des partenaires ainsi qu'aux financeurs.

Cécile Fogola, directrice

BILAN D'ACTIVITE 2022

Introduction

Cette année a été perturbée par des mouvements de personnel (une démission, une rupture conventionnelle, un refus de renouvellement de contrat) et l'arrêt maladie de la directrice au mois d'août 2022, qui a été suivi d'un licenciement le 12 décembre 2022. La directrice-adjointe, arrivée le 1er juin 2022, a dû prendre connaissance de manière rapide et sans relais, de l'ensemble de l'activité de l'association. Elle est passée directrice le 15 décembre. Cet élément conjoncturel a été imposé à l'association, ce qui a engendré des difficultés de réponses, notamment en lien avec les sensibilisations et formations qui devaient être honorées auprès des partenaires professionnels. Néanmoins, l'association a réussi à réaliser trois des cinq formations initialement prévues, grâce à l'implication notable de l'équipe, qui a accepté de bénéficier d'une formation de formatrices d'une demi-journée pour pouvoir répondre à la commande dans le cadre du marché public.

Cela a également impacté les groupes ressources prévus en fin d'année et de fait, les projets en cours.

La mise en place de l'astreinte a maintenant presque deux années de recul. Elle a sa pertinence pour les femmes, mais également en faveur des partenaires, à qui cela peut amener sécurité et conseils pour l'expertise sur les violences conjugales. Ce dispositif a permis de mettre en sécurité les femmes les soirs, nuits et week-ends.

Présentation de l'équipe

Conseil d'administration

Présidente : Marie Noëlle BASTARD

Trésorière : Lucie RUIN

Autre membre : Mélanie DUCHEMIN

Direction

Directrice : Anne VAN DEN ESHOF

Directrice adjointe : Cécile FOGOLA

Assistante de direction / Comptable

0.90 ETP

Consultantes sociojuridiques

Une équipe de 9 professionnelles aux compétences diversifiées

8,70 ETP destinés à l'accompagnement des femmes de plus de 16 ans et de leurs enfants.

Chargée de gestion locative

1 ETP

Bénévoles

Bénévoles permanents : 4

Bénévoles ponctuels : 11

Profils des consultantes sociojuridiques :

L'équipe est pluriprofessionnelle afin de pouvoir proposer un accompagnement global aux victimes (droits sociaux, juridique, soutien psychologique, insertion sociale et professionnelle). Elle est composée de juristes, travailleuses sociales et psychologues.

Professionalisme, cohérence, régulation et formation permanente :

Un temps d'échange de 2 heures sur les situations est prévu tous les 15 jours en lien avec la directrice-adjointe ;

La méthode d'accompagnement est commune à tous les territoires ;

Une réunion de travail de 3 heures sur les outils d'accompagnement a lieu toutes les 2 semaines ;

Des rencontres partenaires sont incluses dans ces réunions de travail ;

Deux journées pédagogiques ont été organisées afin de favoriser le sens des interventions et les échanges entre professionnelles, pour favoriser la transversalité des compétences métiers ;

L'équipe des consultantes bénéficie d'une supervision collective de 2h par mois.

Missions complémentaires réparties entre les consultantes :

Des références sont dédiées aux professionnelles : référence hébergement / SIAO / logement ; bénévole ; communication externe et interne ; informatique ; prévention ; justice ; formation.

L'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales

Avant d'être des violences physiques, les violences faites aux femmes au sein du couple sont une atteinte à leurs capacités de penser et d'agir. Pour qu'elles s'inscrivent durablement dans des dispositifs ou démarches diverses, un travail de compréhension et de mobilisation en amont est nécessaire, afin d'être en mesure de faire face à l'ensemble des démarches souvent complexes qu'elles vont devoir accomplir pour se dégager de ces violences.

L'association articule son accompagnement autour des principes suivants :

- La libre adhésion de la personne ;
- L'adaptation de l'accompagnement aux besoins de la victime ;
- L'accompagnement dans la durée, quels que soient les choix de la victime ;
- L'établissement de liaisons régulières avec les autres services impliqués dans le suivi.

Lors des premiers entretiens, il s'agit :

- ⇒ D'accueillir la parole sans injonction d'aucune sorte (pour éviter de reproduire le mode de fonctionnement de l'agresseur et renvoyer la personne au silence) ;
- ⇒ D'évaluer avec la personne s'il s'agit d'une situation de violences conjugales ou d'un conflit de couple ;
- ⇒ D'évaluer avec la femme le degré de dangerosité pour elle et ses enfants et les capacités de protection mobilisables ;

- ⇒ De définir avec elle des actions (parfois minimales) qu'elle peut mettre en place pour renforcer sa protection et développer son autonomie.

Par la suite, tout au long de l'accompagnement, les consultantes informent les personnes des droits qu'elles peuvent mobiliser et des modalités de leur mise en œuvre avec comme priorité, la sécurité de la femme et des enfants.

Elles ont pour mission de :

- Décrypter avec la victime les mécanismes de la violence conjugale à partir de leur récit ;
- D'inviter les victimes à sortir de la confusion en définissant avec elles des priorités atteignables ;
- Préparer et organiser avec elles les différents rendez-vous judiciaires : transport, garde des enfants, préparation d'une mise en sécurité si besoin, accompagnement lors des audiences (quelle que soit la durée de l'audience), mais aussi aide dans la construction des dossiers, accompagnement chez l'avocat, préparation des dépôts de plainte, organisation des RDV médico-légaux ;
- Orienter les personnes vers les services de droit commun selon les besoins énoncés et contact des services en accord avec les femmes ;
- Accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion sociale, en lien avec le réseau de partenaires présents sur le territoire.

Selon le souhait des femmes, ce travail peut se réaliser en collectif avec d'autres victimes qui font souvent écho à l'histoire de chacune, amenant par ailleurs des pistes supplémentaires de protection ou d'actions déjà mises en place par certaines. Si la personne accompagnée refuse le collectif, l'entretien individuel est proposé.

Les modalités d'accueil des femmes victimes de violences par Espace Femmes

Le standard téléphonique

04.50.97.61.90

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 13h30 à 17h

En 2022, l'association a reçu **1990 appels** :

- 1341 appels de femmes dont 427 pour un 1^{er} contact
- 649 appels de partenaires.

Le courriel

espacefemmes74@gmail.com

relevé en continu, de 9h à 17h

En 2022, l'association a reçu **19 730 mails** répartis de la façon suivante :

- 934 mails de premier contact

Cela montre que le contact par mail peut être facilitant pour les femmes qui ne peuvent pas appeler du fait de la présence de leur conjoint.

- 16 384 messages par mail pour échanges des situations avec les femmes ont été réalisés.
- 3 346 échanges de mails avec les partenaires ont été réalisés.

La permanence d'écoute Relais du 3919

4 demi-journées/semaine

Pour un 1^{er} contact, pour les personnes ne pouvant se déplacer ou souhaitant rester anonymes

Lundi de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Vendredi de 13h30 à 16h30

Bilan 2022 des permanences d'écoute téléphonique ½ journée par semaine et par territoire	Nombre de permanences	Nombre de femmes reçues
Permanence d'écoute de la vallée de l'Arve	54	112
Permanence d'écoute du Chablais	55	31
Permanence d'écoute du Genevois	53	58
Permanence d'écoute du bassin annécien	54	85
TOTAL	216	286

Chaque entretien dure en moyenne $\frac{3}{4}$ d'heure et fait l'objet d'un compte rendu étayé faisant état des démarches en cours et des actions à envisager : à savoir des entretiens à suivre.

La permanence d'urgence

04.50.97.61.90

espacefemmes74@gmail.com

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

1 consultante sociojuridique dédiée chaque jour

Une consultante de l'association est de permanence d'urgence du lundi au vendredi de 9h à 17h pour répondre aux situations de crise. Ses missions relèvent de l'évaluation de la situation, de la définition des priorités à traiter avec la victime, de l'accompagnement dans les démarches de première nécessité, de la mise en sécurité si nécessaire.

Une consultante sociojuridique est référente sur les situations d'urgence et assure un suivi à la suite de la mise en sécurité.

Rappel de l'objet de la mission dans le cadre du marché public : tout appel géré par le 3919 pour toute personne adulte et mineure ou professionnel confronté à une situation d'urgence ou de détresse sous le prisme des violences conjugales.

En cas de demande de mise en sécurité de la personne ou d'un partenaire :

Les consultantes évaluent avec la victime : le contexte de la demande, la dangerosité de la situation, la nature précise de sa demande (ce qu'elle a imaginé comme lieu, les enjeux pour elle et les enfants, en matière de sécurité, socialisation, d'emploi) ; cela afin de proposer dans la mesure du possible la solution la plus adaptée pour éviter l'échec éventuel de la démarche et un retour au domicile.

En 2022, **255 permanences d'urgences** en journée ont été réalisées pour **577 femmes**, dont 331 en file active.

L'astreinte partenaires

Ligne téléphonique dédiée
Permanence d'urgence 24h/24, 7 jours/7

En 2022, **261 astreintes semaines** ont été réalisées avec **52 appels**, dont 48 en file active ; **106 astreintes week-ends** ont été réalisées avec **45 appels**, dont 36 en file active.

Le nombre d'appels reçus par les partenaires représente donc un total de 97 appels les nuits et week-ends pour une file active de 84 femmes. Le pic des heures d'appels se déroule entre 17h et minuit et les week-ends lors de la journée.

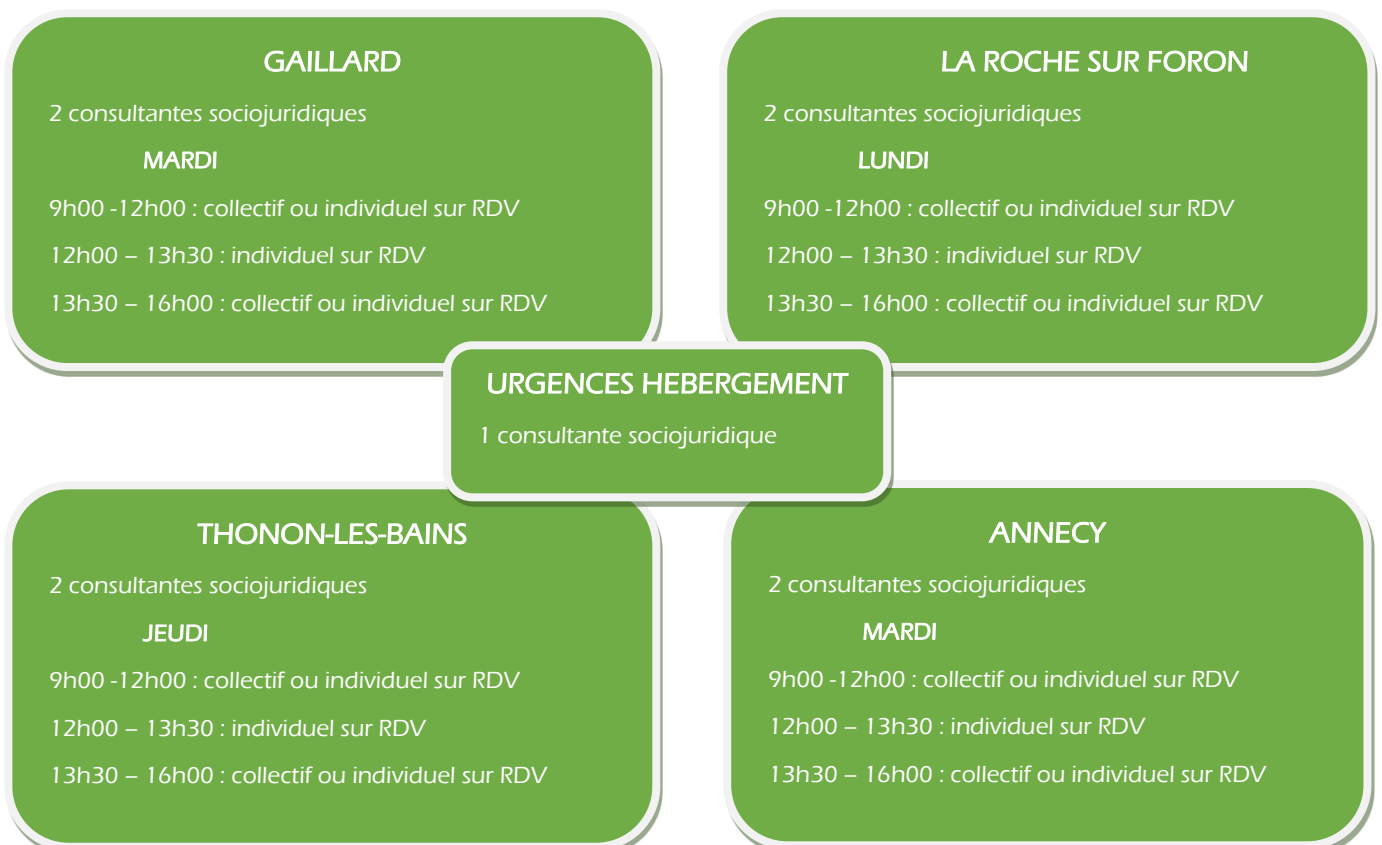
Nombre d'interventions partenariales dans le cadre de l'astreinte téléphonique : **97 interventions** ont été réalisées avec le SIAO, les forces de l'ordre, les centres hospitaliers.

L'accueil physique

Sur chaque lieu de permanence, nous recevons les personnes **sur rendez-vous**.

2 consultantes de l'association sont présentes pour accueillir les femmes sur 2 collectifs qui ont lieu de 9h à 12h puis de 13h30 à 16h.

Des rendez-vous individuels sont également possibles entre 12h et 13h.



Bilan 2022 des permanences collectives (un jour par semaine)	Nombre de participations	Nombre de femmes reçues
Territoire de l'Arve	300	128
Territoire du Chablais	287	134
Territoire du Genevois	313	163
Territoire d'Annecy	399	167
192 sur les 4 territoires	1299	592

Sur tout le territoire, les consultantes sociojuridiques peuvent également accompagner les femmes qui le souhaitent à des rendez-vous juridiques et sociaux.

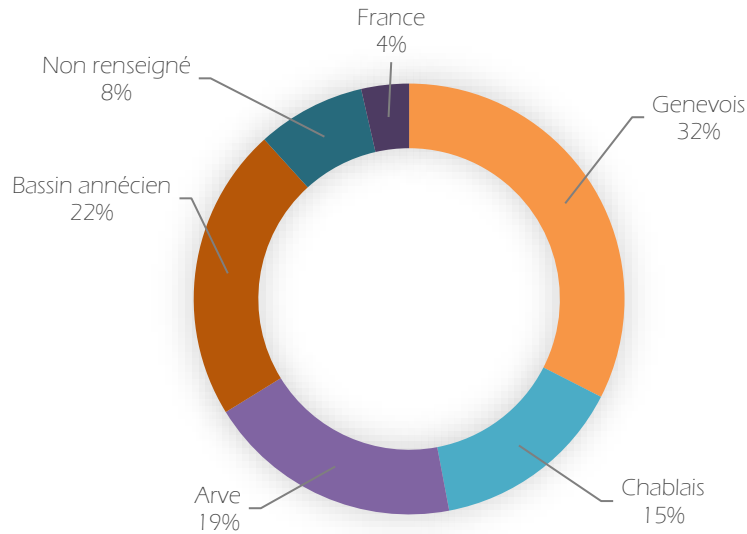
Rendez-vous individuels et partenariaux liés aux situations (en dehors des jours de permanences)	Nombre de participations	Nombre de femmes reçues
Territoire de l'Arve	134	93
Territoire du Chablais	47	41
Territoire du Genevois	140	99
Territoire d'Annecy	121	68
192 sur les 4 territoires	442	301

La diversité du public accueilli

En 2022, **1 040 femmes** ont été reçues, quel que soit le mode de contact (téléphone, mail, rendez-vous physiques), dont **700 nouvelles situations**, et **330 enfants** accompagnés. L'accueil est croissant au fil des années.

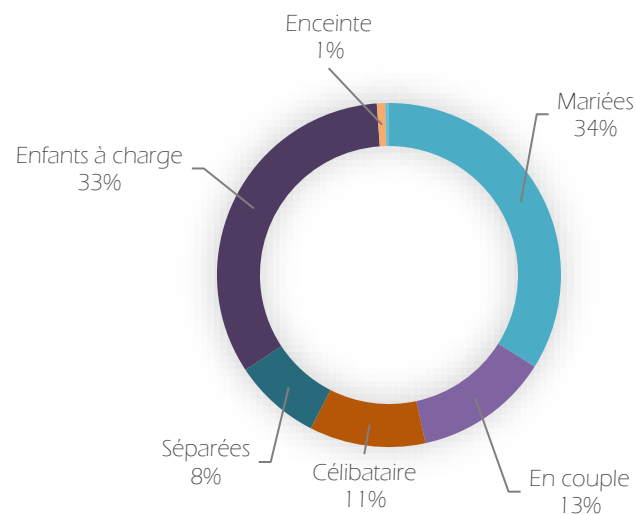
6 816 entretiens et accompagnements ont été réalisés.

Répartition géographique



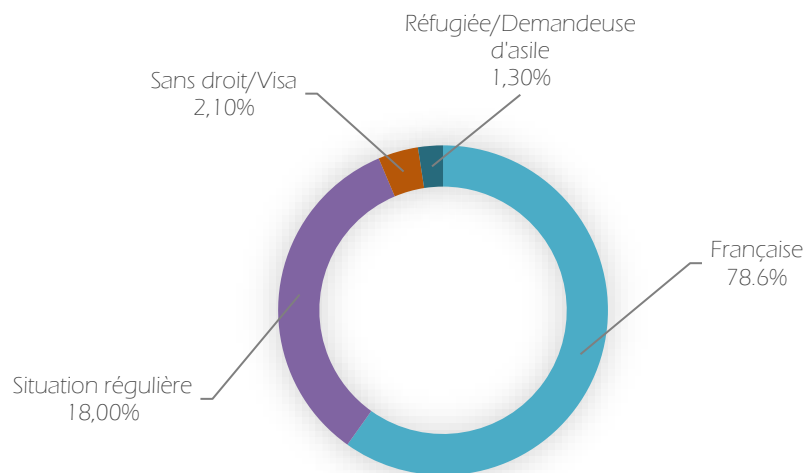
Le territoire du Genevois est le plus impacté par l'accompagnement des violences conjugales. Vient ensuite le territoire d'Annecy, de la vallée de l'Arve et du Chablais. Cela s'explique par la configuration géographique et la densité de population de ces secteurs.

Situation familiale des femmes accompagnées



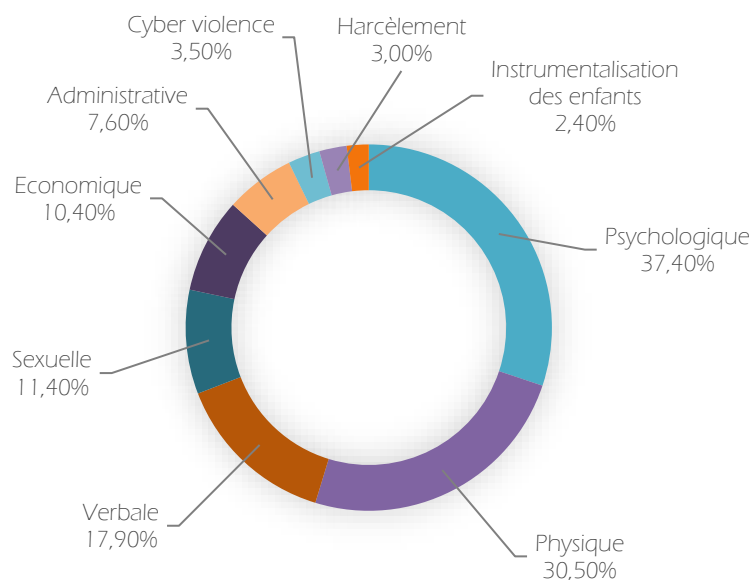
La majorité des femmes accompagnées sont mariées avec enfants à charge.

Situation administrative des femmes accompagnées



La majorité des femmes accompagnées sont de nationalité française et en situation régulière sur le territoire français.

Types de violences subies

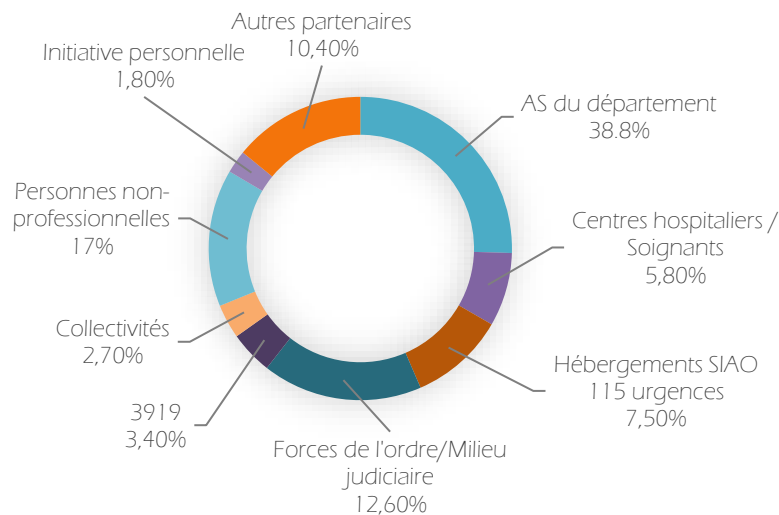


Les violences subies sont très largement de tout type, notamment psychologiques, physiques, verbales et sexuelles.

Aujourd'hui, les cyberviolences sont davantage reconnues. Il faudra évaluer leur évolution au fil des ans. En 2022, deux consultantes sociojuridiques ont suivi une formation spécifique de deux jours, assurée par le Centre Hubertine Auclert, à Paris.

Les spécificités de l'accompagnement

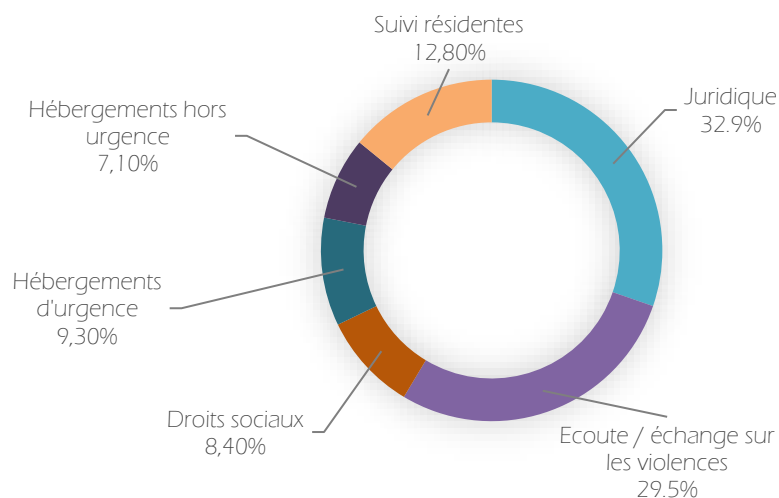
Orientation des femmes à leur arrivée



Les premiers prescripteurs sont les services sociaux notamment ceux du Conseil départemental. Ensuite, viennent les services d'urgences tels que les hôpitaux, les forces de l'ordre. Par cette liste pléthorique de partenaires, le constat est que l'association est bien repérée sur le Département.

Il restera à développer les liens avec les secteurs ruraux (mairies et CCAS des communes rurales).

Motifs et besoins des femmes

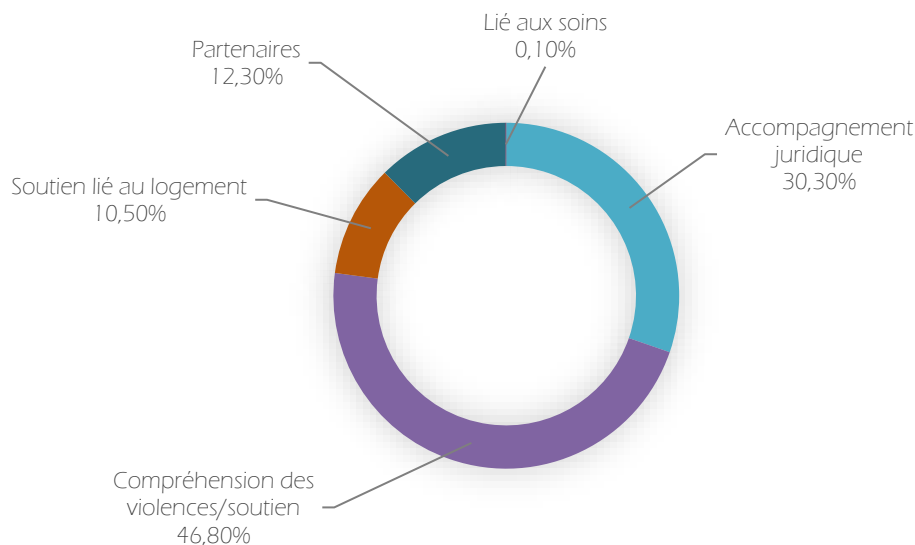


Les premières intentions lorsque les femmes sollicitent l'association, sont d'ordre de demande de renseignements juridiques tout en échangeant sur les violences. L'écoute est un gage important d'accompagnement pour permettre ensuite aux femmes de se situer quant aux étapes qu'elles souhaitent réaliser.

Les consultantes sociojuridiques possèdent donc une expertise particulière concernant la problématique des violences conjugales.

A cela, est corrélée la problématique du relogement lorsque ces femmes souhaitent quitter le domicile conjugal. La Haute-Savoie est un département qui connaît une crise du logement. Ainsi, l'association travaille actuellement sur des conventionnements avec les bailleurs sociaux afin de permettre un relogement direct des femmes vers un logement locatif social. Ceci, afin également de pouvoir fluidifier les parcours des femmes hébergées au sein des hébergements temporaires d'espace femmes et de permettre un flux régulier pour mettre en sécurité les femmes en situation d'urgence.

Réponses apportées par l'association

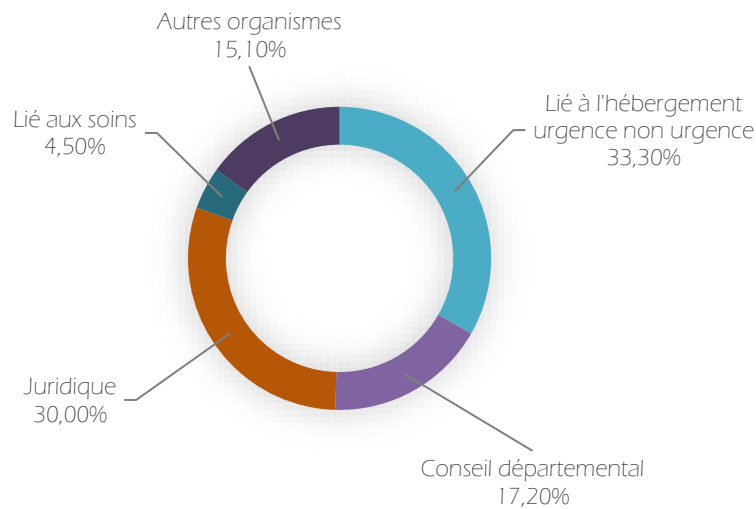


Etant donné que les besoins des femmes sont principalement axés sur des renseignements juridiques, une réponse est amenée en ce sens.

Les femmes ont également besoin d'obtenir des renseignements concernant leur statut socio-familial, les démarches éventuelles liées à leur ouverture de droits, l'activité professionnelle, les démarches en lien avec la situation des enfants.

Au-delà des démarches sociojuridiques, elles ont besoin d'écoute, de comprendre le phénomène des violences et de les « désindividualiser ». Ceci, afin de leur permettre de comprendre qu'elles ne sont pas responsables des violences subies. Ainsi, le soutien psycho-social, l'éclairage de compréhension des violences représentent un socle important de l'accompagnement réalisé.

Partenaires sollicités pour l'accompagnement



Les partenaires sociojuridiques sont les plus importants du fait de la problématique requérant une réponse en ce sens. Le lien avec les pôles médico-sociaux est indispensable pour construire un accompagnement qualitatif.

Les demandes d'hébergement d'urgence sont également pléthoriques.

Les solutions de mise en sécurité

Les hébergements Espace Femmes

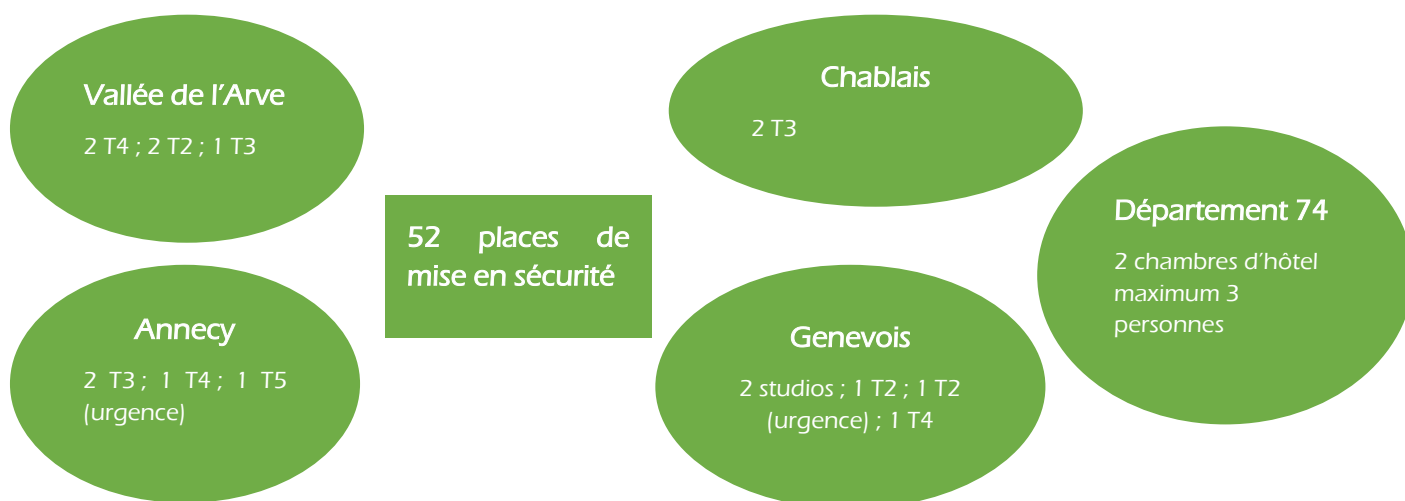
L'association dispose de 16 logements répartis sur l'ensemble du Département :

- 10 places CHRS réparties sur 1 T4 et 2 T2
- 6 logements en ALT, du studio au T4
- 1 T5 pour l'urgence
- 3 T3 par convention avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- 1 T2 et 2 T4 avec convention de sous-location
- 2 chambres d'hôtel de plus de 3 personnes

Les solutions de mise en sécurité mobilisées par l'association (urgence et hors urgence) :

A ce jour, nous disposons de 3 places d'urgence et de 2 chambres d'hôtel financées par la DDETS ; d'un T2 mis à disposition par la mairie de St Julien, financé par la DDETS. Nous avons par ailleurs signé une convention avec l'auberge de jeunesse sur le haut de vallée de l'Arve et ENGIE, les dispositifs FNSF, la convention ODALYS, les mises en sécurité nationales.

Répartition par territoires des logements de mise en sécurité de l'association :



Nombre de mises à l'abri réalisées :

- Dans le cadre de l'astreinte partenaires, des mises en sécurité ont été réalisées pour 11 femmes et 4 enfants ;
- Dans le cadre de la permanence d'urgence en journée, des mises en sécurité ont été réalisées pour 50 femmes et 99 enfants.

Ceci représente un total de **61 femmes** et de **103 enfants** concernés par une mise à l'abri réalisée.

Personnes hébergées par l'association sur les différents dispositifs d'hébergement :

Nature du dispositif	Nombre de femmes	Nombre d'enfants
Logements ALT	17	15
CHRS	9	9
Places d'urgence (T5)	10	2
Logements CD 74	13	31
Dispositif hôtelier	21	22
Locaux administratifs EF	7	9
Dispositif de Rumilly	19	77
Dispositif FNSF	10	NR
TOTAL	106	165

Nombre de situations d'accompagnement renforcé avec préparation au départ dans un délai proche :

95 situations concernant 59 femmes car certaines femmes ont été accompagnées plusieurs fois pour des préparations au départ du fait de la complexité de quitter le domicile. Il est nécessaire de savoir qu'en moyenne, 6 à 7 départs sont réalisés pour quitter le domicile définitivement.

Nombre d'accompagnements à l'installation dans un logement de droit commun :

163 accompagnements concernant 94 femmes. Un développement du partenariat avec les bailleurs sociaux permet de faciliter le relogement direct des femmes.

L'utilisation des bons de taxi

40 bons de taxi ont été utilisés pour des mises en sécurité pour un montant total de 3987.20 €

Les mises en sécurité ont été réalisées :

- A 5 reprises vers des places dédiées (CHRS La Passerelle, Le Foyer du Léman, La Traverse) ;
- A 13 reprises sur des logements de l'association ;
- A 7 reprises sur le dispositif hôtelier de Rumilly ;
- A 13 reprises vers des hôtels mobilisés par l'association ;
- A 2 reprises vers une résidence sociale

La gestion des logements et des ateliers participatifs

45 ateliers ont eu lieu en 2022 sur les différents dispositifs d'hébergement avec les femmes et leurs enfants et pilotés par la gestionnaire locative. Cette action permet aux résidentes de recouvrer une autonomie et une satisfaction de leur réussite.

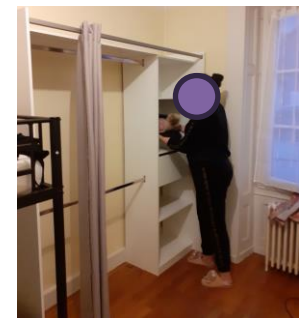
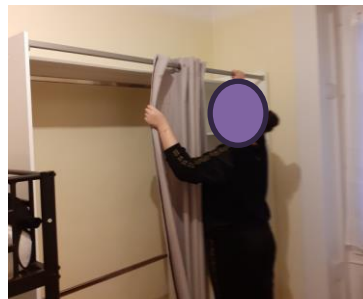
Les résidentes sont également volontaires pour aider à aménager des logements dont elles ne sont pas occupantes.

Montage d'un dressing dans sa chambre

Fixation des tringles de penderie et rideau



Pose du rideau



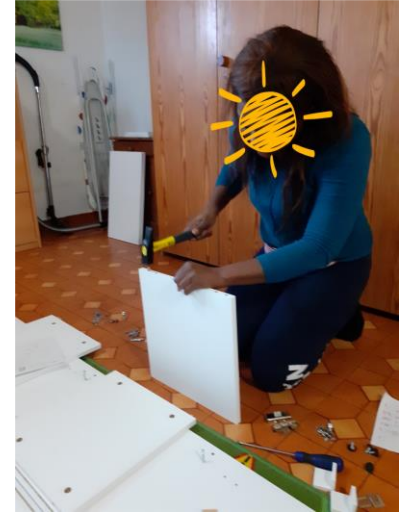
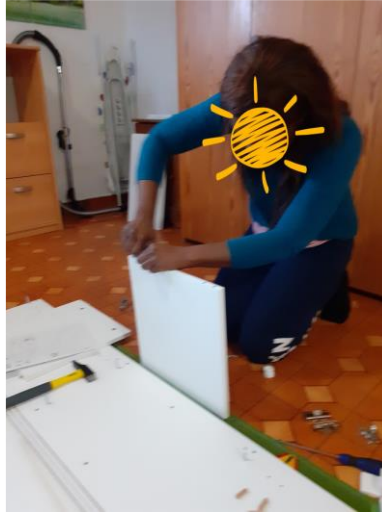
Et rangement



Comprendre une notice



Repérage des pièces et pointage



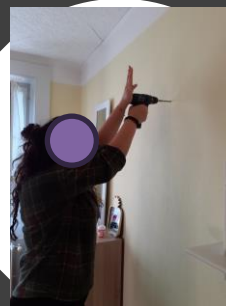
Fixer au mur l'élément



Positionner Les étagères



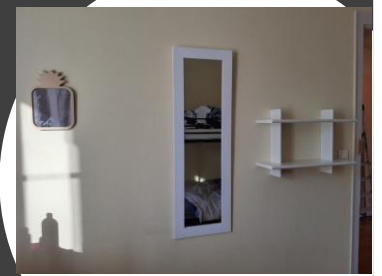
Percer



Installer de niveau



Résultat final



Roues de vélo à plat : Commencer par apprendre à utiliser une pompe à vélo et gonfler.



L'exercice de la fonction de « Référent départemental violences conjugales » et le travail en réseau

L'association est chargée de la coordination du réseau partenarial dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. Cette action se décline en trois axes :

1. Le soutien technique aux partenaires
2. L'organisation de sessions de sensibilisation à la problématique en direction des professionnel-le-s et des élu-e-s
3. Le développement du travail en réseau

Rappel de l'objet de la mission : Coordonner et animer un réseau partenarial sur les territoires des tribunaux judiciaires, favoriser la coopération entre les différents acteurs et faciliter l'articulation de leurs interventions, être un espace ressource pour tous les professionnels notamment les travailleurs médico-sociaux du département.

Le soutien technique aux partenaires

220 sollicitations ont été réalisées s'agissant de situations complexes non connues de l'association par divers partenaires : ISPG, les centres hospitaliers, les CHRS du département, les forces de l'ordre ou les PMS.

Les actions de sensibilisations

17 journées de formations ont été réalisées auprès des travailleurs sociaux et d'agents administratifs du Département. Y ont également participé des personnels du CCAS d'Annecy, ainsi que des salarié-e-s des centres hospitaliers des hôpitaux du Mont-Blanc et du Léman.

Une demi-journée de sensibilisation a eu lieu au sein de l'entreprise « L'entrepôt du bricolage » de Sallanches et à destination des cadres de l'établissement,

Les groupes ressources

12 réunions ont eu lieu en 2022. Deux ont été annulées sur les territoires de la vallée de l'Arve et du Chablais. Elles sont reportées en 2023 du fait de la situation institutionnelle qui a requis une adaptation et une priorisation des actions urgentes à mener.

Le travail de partenariat

56 rencontres ont eu lieu avec les partenaires du département, sans compter les échanges de pratiques professionnelles. Les partenaires sont demandeurs de communication et de coordination des actions en faveur de la prise en compte de la problématique des violences.

Les partenaires :

- Structures sanitaires du département ;
- Structures associatives de l'ensemble du département ;
- Structures et/ou professionnel.le.s proposant des ateliers en faveur des femmes (écriture, évènements culturels à découvrir) ;
- Les MJC ;
- Les commissariats et les gendarmeries (convention de partenariat avec le commissariat de Thonon) ;
- VITAM Parc avec la gratuité d'entrées proposée aux femmes accompagnées par l'association,
- Annemasse agglomération en co-animation du groupe ressources ;
- Planning familial pour les évènements du 8 mars et du 25 novembre avec la participation à un ciné-débat ;
- Le Conseil départemental avec la participation des travailleurs médicosociaux aux groupes ressources ;
- Le Conseil départemental et l'élue référente « Violences intra-familiale » et sa participation active aux groupes ressources ;
- Le Conseil départemental et les 6 hébergements dont l'association est gestionnaire ;
- L'AVIJ ;
- Ostara ;
- Woman safe and Children ;
- Maison de quartier de Gaillard ;
- Addiction France pour favoriser la connaissance des missions respectives et le travail collaboratif ;
- La FNSF pour la participation d'espace femmes aux commissions justice et hébergement ;
- CPAM Annecy pour favoriser l'accès aux droits liés à la santé ;
- Les CCAS du département pour favoriser la connaissance des missions liées à l'hébergement et les besoins ;
- La Délégation aux droits des femmes sur le projet de conférence inversée ;
- La Maison De l'Enfance et de la Famille (MDEF) pour les orientations en AME ;
- Les avocats dans le projet de la signature de charte ;
- La cause des femmes, colloque et rencontres inter-associatives ;
- Les chargé.es de missions VIF des 3 tribunaux judiciaires ;

- Les bailleurs sociaux pour favoriser le relogement direct des femmes ;
- Participation aux événements associatifs tels que « Evènement skate » Chamonix ;
- Les antennes de justice et du droit ;
- Musée du Chablais et Atelier Renée pour les journées du 25 novembre ;
- Épicerie sociale Aiders à Thonon les Bains pour signature d'une convention pour orienter les femmes en difficulté économique du fait des conséquences des violences conjugales ;
- Thonon Agglomération ;
- DDETS ;
- Groupement de gendarmerie ;
- Maison de Protection des Familles ;
- CHAL pour la journée des associations

Les actions de prévention

Rappel de l'objet de la mission : Renforcer les actions de prévention pour l'égalité garçon-fille et lutte contre les violences sexistes, harcèlement, en lien avec les collectifs d'éducation à la sexualité piloté par le Département, travailler à la mise en place d'un projet de permanence d'écoute et d'accueil au sein des principaux services de maternité des hôpitaux.

9 établissements scolaires avaient prévu de nous faire intervenir durant l'année 2022. Deux actions de prévention ont été annulées.

1) Interventions ayant eu lieu :

- ✓ Collège Megève : 14/01/2022 auprès de 3 classes de 4^{ème}
- ✓ Collège du Vernay à Sallanches : 10 et 11/02/2022 auprès de 5 classes de 4^{ème}
- ✓ Collège de St Pierre en Faucigny : 24 et 25/03/2022 auprès de 7 classes de 3^{ème}
- ✓ Collège Jacques Prévert à Gaillard : 01, 08 et 15/04/2022 auprès de 7 classes de 5^{ème}
- ✓ Collège Louis Armand à Cruseilles : 5 et 6/05/2022 auprès de 7 classes
- ✓ Lycée Sommeiller à Annecy : 04/02/2022 pour 2 classes de 1^{ère} et terminale
- ✓ Collège Jacques Prévert à Gaillard : 02 et 16 décembre 2022 auprès de 7 classes de 5^{ème}

2) Interventions annulées :

- ✓ Collège Le Semnoz à Annecy : 17 et 18/03/2022 auprès de 8 classes de 5^{ème}
- ✓ Collège de Samoens : 01/02/2022 pour 4 classes de 5^{ème} ou 6^{ème}

Ces annulations étaient indépendantes de notre volonté.

Action au lycée agricole de Contamine-sur-Arve « Les grandes résistantes contemporaines »

Intervention auprès de **38 classes sur le département.**

Les permanences au sein de la maternité

Les permanences ont débuté lors du dernier trimestre 2022 au sein de la maternité du CHANGE de St Julien en Genevois.

2 permanences ont eu lieu.

La première a donné lieu à la rencontre avec l'équipe de gynécologie-obstétrique et un échange sur les missions respectives et les objectifs de cette permanence.

La deuxième a permis la rencontre de deux femmes et d'échanges en conseil technique auprès de l'équipe soignante.

Les participations aux événements

- Diffusion du film « Women » à Annemasse : ciné débat
- Université populaire, diffusion du film « Debout les femmes » à Habère-Poche
- Projet précarité, à Evian, le 11 et 12 mars, le 29 septembre
- Université d'Automne de la FNSF, à Lille, le 13 et 14 octobre
- Les rencontres internationales des masculinités, à Lyon
- Evènement à Talloires, le 20 mai
- Table ronde le 25 novembre organisée par Ostara et AVIJ et financée par la DDFE
- La cause des femmes, le 1^{er} octobre
- Colloque de Sallanches organisé par l'Unité Référents Violences des HPMB, le 11 octobre
- La nuit du droit, au TJ d'Annecy

Les actions complémentaires ponctuelles d'aide à la reconstruction et à la restauration de l'estime de soi

Partenariat VITAM

Un moment de bien être pour les femmes

Un grand merci à UCPA Vitam (et plus particulièrement Marie-Ange Ruscconi et Lionel Maury), qui a souhaité à son échelle voulu soutenir et aider l'association Espace Femmes dans notre combat de façon concrète ; en offrant des entrées aux femmes accompagnées, victimes de violences conjugales, afin qu'elles puissent s'accorder un petit temps de sérénité.

Avec tous nos remerciements !



Sortie aux thermes de St Gervais

Ateliers d'écriture dont un atelier par et pour les femmes dans le cadre du 25 novembre et co-réalisé avec le musée du Chablais.



Stages FEM DO CHI

Mo Skate club Chamonix



Dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Association Espace Femmes et le Musée du Chablais vous proposent un atelier par et pour les femmes.

24 Novembre 2022, à 10h00
au Musée du Chablais



Session de prévention auprès de collégiens.



Journée pédagogique de l'ensemble de l'équipe au « L'aimant » à BONNEVILLE.



Séminaire de deux jours et demi organisé par la FNSF des « Universités d'automne » : « Enfants et femmes victimes de violences conjugales : une approche féminisme de la parentalité », avec des intervenants tels qu'Annie FERRAND (psychologue féministe), Edouard DURAND (Magistrat et co-président de la CIIVISE), Pierre-Guillaume PRIGENT (Docteur en sociologie), Karen SADLIER (Docteure en psychologie clinique)

Les projets 2023

- ✓ L'association, dans le cadre de la loi 2002-2 doit renouveler son projet d'établissement. Elle doit réaliser également un CPOM par obligation légale pour son CHRS. Elle sera accompagnée du cabinet KPMG ;
- ✓ Mises en place des permanences d'Espace femmes au sein des centres hospitaliers des Hôpitaux du Mont-Blanc et du Centre Hospitalier Alpes Léman à compter du mois de février 2023 pour le CHAL et le mois de mars pour les HPMB ;
- ✓ Afin de favoriser l'accessibilité des permanences collectives sur le bassin de la haute vallée de l'Arve, mise en place d'une permanence collective au sein du PMS de Sallanches le dernier lundi de chaque mois à compter de février 2023 ;
- ✓ Une formation de formatrices est organisée en faveur de l'ensemble de l'équipe de salariées et honorée par la FNSF en février 2023. Ceci, afin de parfaire ce qui est déjà engagé pour la qualité des formations requises ;
- ✓ Former les agents d'accueil France services ;
- ✓ L'association aura 25 ans cette année. Un souhait de mettre en œuvre une action autour de cet événement est en cours de réflexion ;
- ✓ Rencontre avec le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour favoriser les liens et le partenariat le 6 janvier 2023 et le 7 avril 2023 ;

- ✓ Labellisation Qualiopi avec la projection d'un mécénat de compétences pour cette action ;
- ✓ Renouvellement de la convention de partenariat avec le commissariat de Thonon ;
- ✓ Outils de prévention à réactualiser : un groupe de travail et des réunions sont prévues avec la référente prévention de l'association et les bénévoles ;
- ✓ Développer le partenariat avec le système judiciaire par la rencontre avec les chargés de mission VIF ;
- ✓ Développer le partenariat et proposer la signature d'une charte FNSF avec les avocats en accord avec cela ;
- ✓ Continuer à développer la dynamique partenariale autour des violences intra-familiales en construisant des outils communs par territoire lors des groupes ressources ;
- ✓ Permettre à l'ensemble des acteurs du département l'accès à l'expertise des professionnelles d'espace femmes autour notamment de la parentalité dans le cadre des violences conjugales ;
- ✓ Convention avec l'Union Sociale de l'Habitat pour favoriser les échanges et l'accès aux logements directement pour les femmes ;
- ✓ Renforcer le conseil d'administration ;
- ✓ Recherche de locaux plus adaptés ;
- ✓ Mettre en place des questionnaires de satisfaction auprès des femmes accompagnées ainsi qu'auprès des partenaires afin de permettre une meilleure lisibilité des améliorations possibles et de consolider les compétences existantes.

L'année 2023 va permettre de stabiliser l'équipe et de continuer à participer à la vie partenariale du département concernant les violences conjugales.

L'association Espace Femmes a su renforcer sa référence malgré cette difficulté conjoncturelle.

La problématique des violences conjugales est une priorité des politiques publiques et les salariées d'Espace Femmes contribuent à l'évolution de l'information qui doit être portée auprès de l'ensemble des acteurs qui travaillent autour de cette problématique. Les formations, les sensibilisations ainsi que la prévention sont des vecteurs indispensables de connaissance et de reconnaissance de ces violences.

La médiatisation des violences permet une réflexion engagée autour de ce sujet, ainsi que celui de la prise en compte des enfants dans ce cadre.

L'association, les services de l'Etat, les communes ainsi que l'ensemble des structures associatives du département sont ainsi très complémentaires. Cette intrication est indispensable à l'amélioration de la qualité de prise en compte des situations de violences conjugales, qui sont exponentielles.